

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Appel de propositions EN578-170003/B

Pièce jointe n° 6

Question et réponse n° 21

Le présent document comprend des questions et des réponses liées à l'appel de propositions.

Question n° 1 :

La validation de principe est-elle effectuée au moyen d'un modèle de mise au point technique justifié ou d'un rapport sur les simulations, les ateliers et les résultats obtenus en laboratoire?

Réponse n° 1 :

À la fin de la phase 1, l'entrepreneur devra présenter un rapport de la validation de principe. [Les pages 9 et 10 de la pièce jointe 2 – Ébauche des clauses du contrat subséquent et de l'énoncé des travaux](#) donnent un aperçu des éléments qui seront requis à ce moment. Le développement d'un prototype fait partie de la phase 2.